



PV n°2024/04/11/01

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 avril 2024  
En présence d'Emeline Régi, Conseillère aux décideurs locaux**

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le 11 avril 2024 à 20h30 heures, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CANAC, Maire de CRANSAC-LES-THERMES

Nombre de Conseillers en exercice : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CRANSAC étant réuni à la Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Bernard CANAC.

Présents : 16

Etaient présents : MMES et Mr : CANAC B. ; RAFFI M ; CANNAC M ; SANCHEZ J ; LACOMBE P ; MANZARI M ; DISSAC ; DELANSAY ML ; MAZENQ C ; SZCZEPANIAK L ; MARTIN MUSSA O. ; MOULY H ; MARTIN MUSSA E ; GRES F. ; ECHEVERRIA J ; TORNERO C.

Votants : 19

Excusés : 3

Les conseillers ci-après étaient excusés et avaient délégué leur mandat :

ALET JP ayant donné pouvoir à DELANSAY ML

ALET A ayant donné pouvoir à CANNAC M

DEGLYSE FAVRE ayant donné pouvoir à CANAC B

Un scrutin a eu lieu, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire Mme ELODIE MARTIN MUSSA.

**Rappel de l'Ordre du jour :**

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Approbation des PV du 18 décembre 2023 et du 18 janvier 2024
- ✓ Présentation et Vote des Comptes administratifs 2023
- ✓ Approbation des comptes de Gestion 2023
- ✓ Affectation des résultats
- ✓ Présentation et Vote des Budgets
- ✓ Taxes locales 2024
- ✓ Subventions aux Associations
- ✓ Fongibilité des Crédits
- ✓ Information Diverses
- ✓ Questions diverses.

**A 20 h 31, le quorum étant atteint, la séance est ouverte**

◆◆◆◆◆

### **1 - Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Elodie Martin Mussa pour remplir cette fonction.**

Votants	Pour	Contre	Abstention	
19	19	0	0	<b><i>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</i></b>

### **2 - Approbation du PV du 18 décembre 2023**

Vu le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023**

Votants	Pour	Contre	Abstention	
19	19	0	0	<b><i>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</i></b>

### **3 - Approbation du PV du 18 janvier 2024**

Vu le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024**

Votants	Pour	Contre	Abstention	
19	19	0	0	<b><i>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</i></b>

#### **4 - Approbation des comptes Administratifs 2023**

Monsieur le Maire informe,

Les comptes administratifs des budgets : principal, camping, chauffage urbain, CCAS et lotissement des Thermes ont été validés par notre conseiller du Trésorier Principal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur Michel CANNAC, Adjoint au Maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que BERNARD CANAC, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Michel CANNAC, Adjoint au Maire, pour le vote du Compte Administratif,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable,

Vu l'avis favorable de la commission des finances le 9 avril 2024,

### Compte Administratif Budget Principal 2023

Le Compte Administratif 2023 du budget PRINCIPAL est présenté à l'ensemble des membres élus :

RESULTAT 2023		
Section de Fonctionnement :		
Dépenses : 1 578 004.08 €	Recettes : 1 999 707.33 €	Excédent : 421 703,25 €
Section d'Investissement :		
Dépenses : 1 082 949,16€	Recettes : 922 888,06 €	Déficit : 160 061,10€

**Le conseil municipal se prononce sur le Compte Administratif 2023 du Budget Communal.**

Votants	Pour	Contre	Abstention	
19	16	2	1	<b><i>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</i></b>

### 5 - Approbation des comptes Administratifs 2023 des Budgets Annexes

#### 5.1 Compte Administratif 2023 Budget Camping

Le Compte Administratif 2023 du budget CAMPING est présenté à l'ensemble des membres élus :

RESULTAT 2023		
Section de Fonctionnement		
Dépenses : 71 151,44 €	Recettes : 76 398,47€	Excédent : 5 247,03 €
Section d'Investissement		
Dépenses : 21 841,26 €	Recettes : 6 207,33 €	Déficit : 15 633.93€

**Le conseil municipal vote le Compte Administratif 2023 du Budget Camping.**

Votants	Pour	Contre	Abstention	<b>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</b>
19	16	2	1	

### **5.2 Compte Administratif 2023 Budget Chauffage Urbain**

Le Compte Administratif 2023 du budget CHAUFFAGE URBAIN est présenté à l'ensemble des membres élus :

RESULTAT 2023		
Section de Fonctionnement		
Dépenses :	Recettes :	Excédent :
117 904,78€	121 339,51 €	3 434,73 €
Section d'Investissement		
Dépenses :	Recettes :	Déficit :
63 967,33€	46 751,06 €	17 216,17 €

**Le conseil municipal se prononce sur le Compte Administratif 2023 du Budget Chauffage Urbain.**

Votants	Pour	Contre	Abstention	<b>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</b>
19	16	2	1	

### **5.3 Compte Administratif 2023 Budget Lotissement**

Le Compte Administratif 2023 du budget LOTISSEMENT est présenté à l'ensemble des membres élus :

RESULTAT 2023		
Section de Fonctionnement		
Dépenses : 0 €	Recettes : 0 €	Excédent : 0€
Section d'Investissement		
Dépenses : 0 €	Recettes : 0 €	Excédent : 0€
RESULTAT CUMULE		
Section de Fonctionnement		
Dépenses : 0 €	Recettes : 1,37 €	Excédent : 1,37 €
Section d'Investissement		
Dépenses : -112 284, 48 €	Recettes : 0 €	Déficit : -112 284.48

**Le conseil municipal se prononce au sujet du Compte Administratif 2023 du Budget Lotissement.**

Votants	Pour	Contre	Abstention	<b><i>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</i></b>
19	16	2	1	

### **5.4 Compte Administratif 2023 Budget CCAS**

Le Compte Administratif 2023 du budget CCAS est présenté à l'ensemble des membres élus :

RESULTAT 2023		
Section de Fonctionnement		
Dépenses : 4 705,87 €	Recettes : 5 386,42 €	Excédent : 680,55 €
Section d'Investissement		
Dépenses : 0 €	Recettes : 0 €	Excédent : 0 €

**Le conseil municipal se prononce au sujet du Compte Administratif 2023 du Budget CCAS.**

Votants	Pour	Contre	Abstention	
19	18	0	1	<b>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</b>

**7 - Approbation des comptes de gestion 2023**

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023 :

- Du Budget Principal,
- Des Budgets Annexes : Camping, Lotissement, Chauffage urbain, CCAS.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice 2023

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal est invité à

- déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le receveur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le receveur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

Votants	Pour	Contre	Abstention	
19	19	0	0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>

## 7 - Affectation des Résultats 2023 sur les budgets 2024 :

### 7.1 - Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 591 703, 35 €

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

##### **Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+421 703,25 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 170 000 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>		+ 591 703, 25 €
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		- 133 728, 28 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		- 280 153,91 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	413 882,19 €
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	591 703,25 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F		413 882,19 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		177 821, 00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0.00 €

**Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal, comme indiqué ci-dessus.**

Votants	Pour	Contre	Abstention	<b>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</b>
19	17	2	0	

## **7.2 - Affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe Camping**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 5247.03 €

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

**a. Résultat de l'exercice**

**b. précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)** +5 247,03€

dont Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :

**c. Résultats antérieurs de l'exercice** + 15 116, 98€

D 002 du compte administratif (si déficit)

R 002 du compte administratif (si excédent)

Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) + 20 364,01 €

(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement

**e. Solde d'exécution cumulé d'investissement** -12 575, 45 €

**f. Solde des restes à réaliser d'investissement** 0.00 €

Besoin de financement = e. + f. 12 575,45 €

AFFECTATION (2) = d. 20 364,01 €

1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.) 0.00 €

2) Affectation en réserves R 1068 en investissement

(au minimum pour la couverture du besoin de financement) 12 575,45 €

3) Report en exploitation R 002 7 788,56 €

Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :

DEFICIT REPORTE D 002 (3) 0 €

**Le Conseil Municipal est invité à affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe Camping comme indiqué ci-dessus**

Votants	Pour	Contre	Abstention	<b>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</b>
19	17	2	0	

### **7.3 - Affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe Chauffage urbain**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 3 434, 73€

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

<b>A</b> <u>Résultat de l'exercice</u>	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)+ 3 434,73 €
<u>dont Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	+ 10 771, 28 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter :. (1)	3 434,73€
(Si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 17 216,27 €
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	- 65 009,18 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	+ 3 434,73 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des Plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
(au minimum pour la couverture du besoin de financement	3 434,73 €
3) Report en exploitation R 002	0 €

**Le Conseil Municipal est invité à affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe Chauffage urbain comme indiqué ci-dessus**

**Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget Chauffage Urbain,**

Votants	Pour	Contre	Abstention	
19	17	2	0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</b>

#### **7.4 - Affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe Lotissement des Thermes**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1.37 €

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

##### **Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		0 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		1.37 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>		1.37 €
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-112 284.48 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>- 112 284.48€</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>0.00 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		1.37 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0.00 €

**Le Conseil Municipal est invité à**

- **Affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe Lotissement Les Thermes comme indiqué ci-dessus**

Votants	Pour	Contre	Abstention	
19	17	2	0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</b>

## **7.5 - Affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe CCAS**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 680,55 €

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

#### **Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 680,55 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		1 079,33€
<b>C Résultat à affecter</b>		
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>		<b>1759,88 €</b>
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		+ 26.08 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>1 759,88 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		<b>1759.88</b>
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		<b>1 759,88€</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		<b>0.00 €</b>

**Le Conseil Municipal prend note de l'affectation au résultat voté par le Conseil d'Administration du CCAS concernant l'exercice 2023 du budget annexe CCAS comme indiqué ci-dessus**

## **8 Présentation et Vote des Budgets 2024**

Afin de présenter les Budgets : Principal et Annexes, Monsieur Le Maire expose une note de présentation brève et synthétique des lignes directrices du Budget Prévisionnel :

« Comme chaque année la réunion du conseil municipal qui clôture le compte administratif de l'année 2023 et qui se projette sur 2024 au travers du budget primitif est un temps fort de la démocratie locale. C'est un moment de grande responsabilité pour les élus car il confirme ou pas la bonne gestion financière de l'année passée et engage l'avenir de la commune.

Qu'en est-il plus précisément ?

A Cransac nous ne sommes pas riches, certes, mais les finances de notre commune sont saines grâce à une gestion sérieuse et attentive. Cette situation résulte du travail réalisé les années passées, une vigilance qui a permis de protéger l'avenir.

Au travers des chiffres que vont vous commenter Michel Cannac et Giovanna Lagarrigue, auxquels je souhaite adresser ma reconnaissance pour leur disponibilité, leur investissement et leur professionnalisme dans la gestion de nos finances, vous allez pouvoir constater que les engagements pris il y a un an ont été tenus et que nous avons bien fait d'en anticiper certains. L'emprunt réalisé en 2022 a été très pertinent, les taux qui étaient alors voisin de 1% sont proches aujourd'hui de 5%. Le résultat du compte administratif 2023, + 591 000€ en fonctionnement permettra un reversement de 412 000€ à la section d'investissement pour nous aider à couvrir nos besoins en la matière en 2024. Ce CA permet aussi de voir que nous réussissons à maîtriser nos dépenses, malgré des charges de personnel, imposées par l'Etat, intégralement à la charge des collectivités, comme ce sera encore le cas en 2024, mais aussi un fonctionnement toujours plus couteux en matière de dépenses énergétiques, de nourriture, de voirie ... Ne perdons pas de vue aussi que l'Etat demande et demandera avec encore plus de force à l'avenir aux collectivités d'être de plus en plus vigilant et rigoureux sur les dépenses de fonctionnement, raison de plus pour ne pas les laisser dérapier.

**Le budget prévisionnel 2024** que nous vous proposons est marqué par un niveau d'investissement remarquable pour notre commune proche de 1 300 000€. Les grands projets auront pour nom le regroupement des deux écoles de la ville dont les travaux seront entrepris en octobre (dossier prioritaire 2024), la déconstruction du site St Michel qui va débiter d'ici quelques jours, la réhabilitation de l'espace St Augustin qui sera réalisé en octobre novembre, la construction d'un terrain multisport, la réfection d'un court de tennis... Nous essayerons de lancer l'AMO de la première phase de la réhabilitation de la place de l'hôtel de Ville. Parallèlement Aveyron Habitat va débiter la construction de 6 pavillons sur le site du stade et la société SPAS 12 va signer la promesse de vente avec la commune pour le site St Michel, déposer le permis de construire en avril pour commercialiser les logements et entreprendre la construction de la résidence sénior en suivant. Ces projets vont, dans leur réalisation, changer la ville et la structurer pour l'avenir. Un investissement significatif sera consacré aussi aux écoles pour répondre aux justes demandes de nos enseignantes. Ainsi, en 2024, l'ensemble de l'équipement informatique vieillissant sera intégralement repris et remis à niveau sur les réseaux et sur des équipements. Le bureau de la directrice sera modernisé. Les écoles sont pour nous une priorité car elles sont un élément majeur de l'avenir de notre ville.

La réflexion entamée sur la réorganisation de la restauration scolaire trouvera un résultat qui offrira à nos élèves une restauration de qualité dans une organisation sécurisée, la prise en compte du bien être au travail pour le personnel dédié, la maîtrise des coûts pour assurer la pérennité de ce service.

Mais il faudra aussi tout mettre en œuvre pour recruter un 3ème médecin, offrir à notre population, aux touristes et aux curistes, des espaces municipaux fleuris, entretenus et propres, nous devons tout mettre en œuvre pour que les nombreuses manifestations qui vont rythmer la vie cransacoise ne souffrent d'aucun manque, il va y avoir du travail,

avec le salon du Bien Être, les Sporties Folies Cransacoises, l'Homage au Général Artous, l'Aveyronnaise Classic, le concert du Casino et les traditionnelles manifestations festives de la ville!

Cela nous mettra un peu de baume au cœur, dans une période où l'anxiété est de mise, eu égard à la situation internationale.

Je terminerai ce commentaire en reprenant les interrogations émises par l'Association des Maires de France pour l'avenir. Les chiffres de la conjoncture économique du pays, rendus publics il y a quelques jours sont préoccupants tellement le dérapage enregistré est fort. Si, nous avons aujourd'hui l'assurance que les dotations de l'état seront maintenues en 2024, nos craintes portent sur 2025 et la suite. Car pour trouver des sommes considérables, voisines de 20 milliards d'euros, il y a fort à parier que les collectivités seront mises à contribution : sous quelles modalités, pour quels volumes, nous ne le saurons que dans quelques semaines. Mais cette situation nous oblige à maîtriser encore plus demain qu'hier notre gestion, car si l'état peut se permettre de créer et même de cultiver le déficit public, ce mode de fonctionnement est rigoureusement interdit aux communes.

Chers collègues, malgré ce contexte de rigueur rarement égalé, je voudrais en conclusion souligner 2 points importants :

- La commune fera l'effort de ne pas augmenter les impôts, en maintenant les mêmes taux que ceux établis depuis 2020 (aucune augmentation depuis le début du mandat)
- De plus, nous allons octroyer au personnel la prime pouvoir d'achat, imposée par le gouvernement

Ces deux actions montrent toute l'attention que porte les élus en direction des Cransacoises et des Cransacois et du personnel de la commune.

Soyons fiers chers collègues d'être élus, de penser à l'avenir de notre commune, de ses enfants, de ses habitants, de ceux qui viennent ici pour quelques jours.

Je vous remercie par avance pour votre confiance. »

### **8 -1 Budget primitif communal 2024**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 9 avril 2024,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	1 918 597,87€	1 918 597,87€
INVESTISSEMENT	1 308 409,55 €	1 308 409,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 227 007.42</b>	<b>3 227 007.42€</b>

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis.**

**Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 9 avril 2023, le Conseil Municipal approuve le budget primitif communal 2024 comme énoncé ci-dessus.**

Votants	Pour	Contre	Abstention	
19	17	2	0	<b><i>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</i></b>

## **8 - 2 Budget primitif camping 2024**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 9 avril 2024,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	82 130,29 €	82 130,29 €
INVESTISSEMENT	36 425,74 €	36 425,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>118 556,03 €</b>	<b>118 556,03 €</b>

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer :**

**Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 9 avril 2024, le Conseil Municipal approuve le budget camping 2024 comme énoncé ci-dessus.**

**ABSTENTION : 0 CONTRE : 2 POUR : 17**

Votants	Pour	Contre	Abstention	
19	17	2	0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</b>

### **8 -3 Budget primitif chauffage urbain 2024**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 9 avril 2024,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	129 685,08 €	129 685,08 €
INVESTISSEMENT	129 670,04 €	129 670,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>259 355,12 €</b>	<b>259 355,12 €</b>

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer :**

**Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 9 avril 2024, le Conseil Municipal approuve le budget chauffage urbain 2024 comme énoncé ci-dessus.**

Votants	Pour	Contre	Abstention	
19	17	2	0	<b><i>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</i></b>

### **8 – 4 Budget primitif lotissement les Thermes 2024**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 9 avril 2024,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	312 285,85 €	312 285,85€
INVESTISSEMENT	415 403,96 €	415 403,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>727 689,81 €</b>	<b>727 689,81 €</b>

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer :**

**Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 9 avril 2024, le Conseil Municipal approuve le budget Lotissement 2024 comme énoncé ci-dessus.**

Votants	Pour	Contre	Abstention	
19	17	2	0	<b><i>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</i></b>

### **8 -5 Budget primitif CCAS 2024**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 9 avril 2024,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 079,33 €	5 079,33 €
INVESTISSEMENT	26.08 €	26.08 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 105.41 €</b>	<b>5 105.41 €</b>

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis :**

**Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 9 avril 2024, le Conseil Municipal prend note du vote du budget primitif 2024 du CCAS par son Conseil d'Administration comme énoncé ci-dessus.**

Votants	Pour	Contre	Abstention	
19	19	0	0	<b><i>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</i></b>

## **9 - Subventions 2024**

Mr Bernard CANAC et Mr Francis GRES se sont retirés pendant ce vote.

Vu l'avis favorable de la commission des associations et de la commission des finances du 9 avril 2024

L'adjointe aux associations, Joelle Sanchez, présente à l'assemblée les subventions suivantes :

<b>SUBVENTIONS 2024</b>	
	<i>Article 65748</i>
<b>Désignations</b>	<b>Montants Attribués</b>
A.N.A.C.R. (Résistants)	50.00 €
Association Sportive du Collège Jean Jaurès	400.00 €
Basket Club Bassin Houiller	250.00 €
Club Cynophile	150.00 €
Comité d'Animation de la Treille	600.00 €
Comité des Fêtes Cransacois	4 000.00 €
Coopérative Collège Jean Jaurès	400.00 €
Coopérative scolaire (Ecole Primaire)	1 000.00 €
Jeunesse Sportive Bassin Aveyron	1 050.00 €
F.N.A.C.A. (section locale de CRANSAC)	70.00 €
Les Randonneurs du Montet	450.00 €
Société de Chasse S <sup>t</sup> Hubert	100.00 €
Société de Pêche Le Ver Rouge	250.00 €
Sports Quilles	250.00 €
Les Scouts de France	100.00 €
Pétanq'Club	200.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	600.00 €
Les Fous du Volant (Badminton)	150.00 €
Cyclo-club Firmi - Aubin - Cransac	200.00 €
Orteils au soleil	8 000.00 €
Les Cavaliers de l'Arcambe	400.00 €
Los Patos	300.00 €
Amicale du personnel communal	4 400.00 €
Les amis de la triangulaire	300.00 €
Dynamik Dance	150.00 €
Club de la bonne humeur	150.00 €
L'étoile sportive de Combes	400.00 €
<i>Subventions exceptionnelles</i>	<i>6 530.00 €</i>
<i>Subventions façades</i>	<i>6 100.00 €</i>
<i>Subventions particuliers meublés étoilés</i>	<i>3 000.00 €</i>
<b>Total</b>	<b>40 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	
19	16	1	2	<b>DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE</b>

#### **10 - Taxes locales 2024**

Monsieur Le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition du foncier en 2024 et de les maintenir comme suit :

- ✓ Taxe foncière (bâti)..... 39,65 %
- ✓ Taxe foncière (non bâti) .....110,96 %

Votants	Pour	Contre	Abstention	
19	19	0	0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>

#### **11 - Référentiel M57 – Application de la fongibilité des crédits**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance. Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Considérant que :

- La collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2024 ;
- Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1er janvier 2024.

Votants	Pour	Contre	Abstention	
19	19	0	0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>

## 9 Questions diverses

1. Mr Tornero signale que des câbles pendent à quelques endroits de la Ville. Mr le Maire lui répond qu'il s'agit de câbles téléphoniques et que la mairie a informé Orange. Les interventions sont en général très tardives.
2. Mr Tornero signale qu'un mur s'effondre Cité de Jurgail. Mr le Maire précise qu'il en est informé et qu'il reçoit le propriétaire dans quelques jours. Une communication a été établie entre la mairie et la propriétaire.
3. Mr Echeverria dit que pour lui les commissions ne sont pas assez actives en prenant pour exemple la Commission des Ecoles. Monsieur Le Maire précise que les commissions se réunissent quand il y a nécessité de les réunir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.